



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 septembre 2019, à compter de dix-huit heures, le conseil municipal, sur convocation adressée par le maire le 24 septembre 2019, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel de ville, salle du conseil.

Marc GRICOURT, Maire de Blois, préside la séance.

Présents :

Marc GRICOURT, Corinne GARCIA, Jérôme BOUJOT, Chantal REBOUT, Benjamin VETELE, Odile SOULES, Yann BOURSEGUIN, Christophe DEGRUELLE, Gildas VIEIRA, Ozgur ESKI, Catherine MONTEIRO, Annick VILLANFIN, Fabienne QUINET, Chantal TROTIGNON, Jean-Benoît DELAPORTE, Sylvie BORDIER, Louis BUTEAU, Sylvaine BOREL, Marie-Agnès FERET, Joël PATIN, Françoise BEIGBEDER, Rachid MERESS, François THIOLLET, Myriam COUTY, Claire LOUIS, Jacques CHAUVIN, Véronique REINEAU, Christelle FERRE, Michel CHASSIER, Jean-Louis BERGER, Mathilde PARIS, Louison DELVERT

Pouvoirs :

Isabelle LAUMOND-VALROFF donne procuration à Joël PATIN, Pierre BOISSEAU donne procuration à Jean-Benoît DELAPORTE, Yves OLIVIER donne procuration à Odile SOULES, Mathilde SCHWARTZ donne procuration à Jérôme BOUJOT, Denys ROBILIARD donne procuration à Marc GRICOURT, Jean-Michel BERNABOTTO donne procuration à Christophe DEGRUELLE, Marylène DE RUL donne procuration à Fabienne QUINET, Jean-Luc MALHERBE donne procuration à Jacques CHAUVIN, Hubert ARNOULX DE PIREY donne procuration à Mathilde PARIS

Excusés :

Elise BARRETEAU, Alexis BOUCHOU

Secrétaire de séance :

Madame Annick VILLANFIN

N° V-D-2019-193 FONCIER – Appel à projets de l'Hôtel Dieu à Blois, 17 quai de l'Abbé Grégoire - Désignation du lauréat.

N° V-D-2019-193 FONCIER – Appel à projets de l'Hôtel Dieu à Blois, 17 quai de l'Abbé Grégoire - Désignation du lauréat.

Rapport :

Par délibération n° V-D-2019-035, du 4 mars 2019, la Ville de Blois a approuvé le lancement d'un appel à projets pour la cession du site de l'Hôtel-Dieu, ainsi que le dossier d'appel à projet.

Cet appel à projets doit permettre de retenir un opérateur ou groupement d'opérateurs à qui sera cédé le bien, sur la base de la pertinence du programme proposé, du montage envisagé, de la qualité de l'intégration urbaine, du respect des objectifs exposés au sein du dossier d'appel à projet et de la pertinence de l'offre financière.

Pour mémoire, les orientations de programmation privilégiées par la Ville sont les suivantes :

- 1- Développer un programme de logements de qualité pour l'accueil de familles ou de ménages,
- 2- Envisager des surfaces d'activités pour du tertiaire ou un espace commercial,
- 3- Offrir des espaces culturels,
- 4- Proposer un aménagement urbain limitant la place de la voiture en recréant des accès piétons vers le centre-ville et les quartiers anciens.

Les grandes étapes de l'appel à projets ont été les suivantes :

- 4 mars 2019 : Délibération du Conseil Municipal approuvant le lancement de l'appel à projets et le dossier,
- 5 mars 2019 : Lancement de l'appel à projets et mise en ligne sur le site internet et la plate-forme des marchés publics de la Ville,
- de mi-mars à fin mars 2019 : Visites du site sur rendez-vous,
- 29 avril 2019 : Remise des candidatures.

Quatre dossiers de candidatures ont été déposés ou remis dans les délais :

- Collectif Sauvons l'Hôtel Dieu,
- France Pierre et Patrimoine – Groupe CIR,
- Conserto,
- Histoire et Patrimoine.

Les dossiers de candidature ont fait l'objet d'une analyse sur la base des critères d'évaluation des candidats et de leurs projets, tels qu'établis dans l'appel à projet approuvé par délibération n° V-D-2019-035, du 4 mars 2019.

Le 5 juin 2019, la Ville de Blois a adressé des courriers à France Pierre et Patrimoine – Groupe CIR, Conserto, et Histoire et Patrimoine, les informant de leur sélection pour les auditions par un jury représentatif des membres du Conseil Municipal dans sa pluralité.

La Ville a informé le Collectif Sauvons l'Hôtel Dieu qu'il ne sera pas donné suite à son dossier de candidature, considérant qu'il ne correspondait, ni au processus engagé, ni aux orientations de programmation privilégiées par la Ville et approuvées par le Conseil Municipal du 4 mars 2019.

Suite à l'analyse des dossiers de candidatures, il a été demandé à chacun des candidats d'apporter des compléments et réponses lors des auditions, afin de consolider leur proposition.

Le 1^{er} juillet 2019, les sociétés France Pierre et Patrimoine – Groupe CIR, Conserto et Histoire et Patrimoine, ont présenté leur projet et répondu aux questions des membres du jury (présidé par le Maire et composé de Mesdames GARCIA, REBOUT et SOULES ; Messieurs DEGRUELLE, BOUJOT, CHAUVIN et CHASSIER).

Suite aux échanges entre les membres du jury et chaque candidat, le jury propose unanimement de désigner Histoire et Patrimoine, lauréat de l'appel à projet, considérant, que l'offre consolidée est très sérieusement travaillée, qu'elle répond aux orientations privilégiées par la Ville, qu'elle est respectueuse du site et de son environnement. La proposition d'acquisition portée par cet opérateur selon deux déclinaisons possibles, est en adéquation avec les attentes de la Ville en termes d'affectation du site.

L'offre, puis les échanges lors des auditions ont démontré le savoir-faire et la capacité à faire d'Histoire et Patrimoine, basés sur de solides références pour des opérations similaires.

Sur la base de l'analyse des candidatures et des auditions, Histoire et Patrimoine présente le projet et l'offre de prix d'acquisition correspondant le mieux aux orientations de programmation privilégiées par la Ville quant au devenir de ce site.

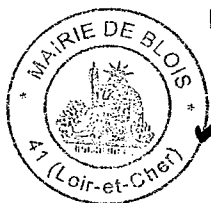
Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner, Histoire et Patrimoine comme lauréat de l'appel à projets lancé le 5 mars 2019, suite au dépôt de son dossier de candidature et des auditions du 1^{er} juillet 2019, présidées par le Maire de Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la désignation du lauréat et à signer, au nom de la Ville, tous documents s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 36 voix pour et 5 abstentions (Louis BUTEAU, Michel CHASSIER, Jean-Louis BERGER, Mathilde PARIS, Hubert ARNOULX DE PIREY)

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Marc Gricourt
Marc GRICOURT

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 Rue de la Bretonnerie à Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.